

Nombre de membres  
en exercice :  
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres présents :  
10

Membres excusés  
avec procuration  
1

Membres excusés  
4

Membre absent  
0

Séance du mardi 27 septembre 2022  
dans la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le vingt-sept septembre de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

SOUS-PREFECTURE

11 OCT. 2022

DE MULHOUSE

**Présents : 10**

Mme Valérie MEYER  
Mme Marie ADAM  
M. Christophe EHRET  
M. Mathieu GARÉ  
Mme Sylvie KUENEMANN  
Mme Maryse LOUIS  
Mme Dominique SCHNEIDER  
M. Raphaël SPADARO  
M. Fernand THUET  
M. Eddie WAESELYNCK

**Excusée avec procuration : 1**

Mme Catherine MATHIEU-BECHT à Mme Valérie MEYER

**Excusés : 4**

Mme Rachel BAECHTEL  
M. Henri BASCHY  
M. Gilbert GOEPFERT  
M. Danielle GRUMET

**Séance présidée par :**

Mme Valérie MEYER – Vice-Présidente du C.C.A.S.

**Secrétariat de séance :**

Madame Isabelle DE VITO – Chef du service Social-Enseignement-Séniors

**Invités :**

Mme Josiane FORÊT  
M. Lucien WETTEL

**POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »**

**5. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2022.**

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour eux de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

.../...

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

RPA Les GLYCINES

Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/04/2022 au 30/06/2022)

Fournisseurs	Réalisé
2 AD	219,60
BOHLER LIONEL	3 125,16
BRUMPT POZZAN SARL	107,00
CAFE-BOULANGERIE NICO SARL	75,00
DE FLEURS ET D EAU	30,00
EDF	582,93
ENGIE	9 426,98
FELLER INDUSTRIES MULHOUSE	40,44
GSCHWIND TRISTAN	2 200,00
HFR EURL	1 652,58
IMEA SARL	6 719,29
J.CUISINE SARL	6 162,00
LABORATOIRES LOGISSAIN	504,00
METRO CASH ET CARRY FRANCE	142,05
NUMERICABLE SFR FIBRE SAS	2 209,68
ORANGE	70,32
OTIS	1 316,70
SAS KELIANIE INTERMARCHE	140,32
SERVICE DES EAUX	4 018,49
ENERGIE	89,74
VALORIM	16 752,39
WYBRECHT BOISSONS	283,30
	<b>55 867,97</b>

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2022 pour un montant de 55 867,97 €.

SOUS-PREFECTURE  
11 OCT. 2022  
DE MULHOUSE

Délibéré comme dessus,  
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 28 septembre 2022

Transmis à M. le Sous-Préfet le 11 OCT. 2022  
Publié - Notifié le 12 OCT. 2022

Pour la Présidente,  
La Vice-Présidente.

Valérie MEYER



certifié exécutoire  
Le Président  
Pour la Présidente,  
La Vice-Présidente,

Valérie MEYER



Publié sur le site internet de la commune de RIXHEIM  
Le 16 novembre 2022